

# Municipalité Saint-Joseph-des-Érables

---

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

## AVIS PUBLIC


EST DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, MARIE-JOSÉE MATHIEU, DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ :

**Règlement no 280-24 décrétant le taux des taxes et les tarifs de compensation pour l'année financière 2025 et les modalités de leur perception**

Lors de la séance ordinaire du 14 janvier 2025, le Conseil a adopté le règlement no 280-24 DÉCRÉTANT LE TAUX DES TAXES ET LES TARIFS DE COMPENSATION POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2025 ET LES MODALITÉS DE LEUR PERCEPTION.

Toute personne peut prendre connaissance dudit règlement au bureau municipal de Saint-Joseph-des-Érables, aux heures normales d'ouverture.

Donné à Saint-Joseph-des-Érables ce vingtième jour du mois de janvier 2025.

  
Marie-Josée Mathieu  
Directrice générale et greffière-trésorière